

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 27
- votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 27 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 21/04/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, YATTOCHANE Halima, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEÏER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, BELLANGER Mélanie, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin

ABSENTS EXCUSES : MUGNIER Christophe a donné procuration à HASSAN Jérôme, CHARMOT Anthony a donné procuration à ABDUL ALIM Jaleele

SECRETAIRE : ABDUL ALIM Jaleele

D2026_042712

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES (FOL 74)

Rapporteur : Jérôme HASSAN

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'Objectifs 2022/2027 pour la gestion de l'action enfance dans le cadre d'un SIEG, signée entre la Commune de Bons en Chablais et la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie, plusieurs objectifs sont définis :

Objectifs généraux

- Renforcer le lien social entre les habitants en favorisant le collectif.
- Mettre en œuvre toutes les conditions pour organiser un accueil de qualité des enfants et des familles favorables à l'épanouissement du jeune enfant : convivialité, sécurité affective et physique, santé, alimentation, respect du rythme de vie, respect des règles d'hygiène, dimension humaine et relationnelle, programme d'activités favorisant l'éveil des sens et l'esprit d'initiative, espace rencontre enfants/familles/professionnels
- Développer l'apprentissage de la vie collective tout en favorisant l'autonomie et la responsabilité de l'enfant.
- Coopérer avec la commune et l'ensemble des autres acteurs locaux concernés en priorités les associations agissant sur le même champ d'animation. Un partenariat sera renforcé avec l'association des parents d'élèves des écoles publiques de Bons en Chablais (APE) avec l'objectif d'une participation active au suivi des actions organisées dans le cadre du SIEG.
- Inscrire son action et ses programmes d'activités dans une démarche partenariale en cohérence avec le Projet Educatif de Territoire, participer à son évaluation et être force de propositions.

L'action en faveur de l'enfance

La FOL aura en charge :

- L'organisation et la direction des accueils collectifs de mineurs extra et périscolaire.
- L'organisation de séjours enfants en lien avec le réseau FOL (exemple : Aventures en Haute-Savoie)
- L'organisation d'actions de formation en lien avec les besoins de l'action enfance jeunesse de la commune et du territoire (BAFA, périscolaire,)
- La gestion de l'animation de la pause méridienne (le nombre d'encadrants doit être en adéquation avec le nombre d'enfants présents sur ce temps).

- L'organisation d'animation « hors les murs » sur la commune.

Ces missions ne sont pas limitatives et sont liées à l'évolution des projets de la collectivité dans le cadre du partenariat FOL – commune.

L'article 1-2 de ladite convention précise :

La FOL en accord avec la commune propose de mettre en œuvre une commission consultative et partenariale, lieu d'échange, d'évaluation et de réflexion sur le projet enfance constituant le SIEG.

Une commission consultative et partenariale est constituée des membres suivants :

- Le maire, membre de droit
- Le/la responsable du service municipal enfance – jeunesse
- Le/la responsable du service municipal éducation
- Le/la élu du service municipal enfance – jeunesse
- Le/la élu du service municipal éducation
- 2 représentants de la FOL
- Le directeur et de son adjointe pédagogique de la FOL chargé de l'organisation de l'action enfance concernée par cette convention
- 2 membres de l'association de l'APE de Bons en Chablais

Elle a pour fonction :

- Assurer le suivi du projet pédagogique, technique et financier des actions référencées dans le cadre de la convention.
- Etre force de proposition en tenant compte de l'évaluation qualitative des actions
- A travers l'association APE de Bons en Chablais, associer les familles bénéficiaires au SIEG
- Faire l'évaluation annuelle au mois de mai de chaque année

La FOL propose un ordre du jour, 2 semaines minimum en amont à la commune pour proposition. La commission se réunit une fois par trimestre.
Cette commission peut s'adjoindre occasionnellement toute personne jugée compétente en fonction des sujets abordés.

L'article 1-3 de ladite convention précise :

Une commission de recrutement intervient en cas de recrutement du directeur/trice.
Elle est composée de 2 représentants élus de la mairie et 2 représentants de la FOL.
Le directeur de l'action enfance a la responsabilité de l'évaluation de son personnel.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,
DECIDE**

-De designer Monsieur Jérôme HASSAN et Madame Céline MAIRE membres de ces commissions de la FOL 74

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jérôme HASSAN



Le secrétaire,
Jaleele ABDUL ALIM

